

Fetrilon 13

Référence : FDS_485_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 14/03/2017
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Fetrilon 13

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
120, rue Jean Jaurès
92300 LEVALLOIS-PERRET

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008 :

Pictogrammes de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucune

Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence : Prévention:

P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

Fetrilon 13

Référence : FDS_485_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 14/03/2017
Remplace les éditions précédentes

P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P313 Consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.

RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Aucun composant dangereux présent au dessus du seuil de concentration déclarable			

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traitement symptomatique.

Fetrilon 13

Référence : FDS_485_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 14/03/2017
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement d'oxydes de carbone et d'oxydes d'azote (NO_x). Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Contacter le producteur ou bien le fournisseur si des grandes quantités ont été libérées involontairement.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, l'eau de surface ou l'eau de sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4 Référence à d'autres RUBRIQUES

Équipement de protection individuel, voir RUBRIQUE 8.

Fetrilon 13

Référence : FDS_485_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 14/03/2017
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|---|--|
| Conseils pour une manipulation sans danger. | : Éviter la formation de poussière. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. |
| Mesures d'hygiène | : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. |

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- | | |
|--|---|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. |
| Information supplémentaire sur les conditions de stockage | : Conserver uniquement dans le récipient d'origine un endroit frais, bien ventilé à l'écart de source d'inflammation, chaleur ou flamme |
| Précautions pour le stockage en commun | : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. |
| Température de stockage recommandée | : -10°C à +30°C |

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

Fetrilon 13

Référence : FDS_485_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 14/03/2017
Remplace les éditions précédentes

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	: Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations importantes, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).
Protection des mains	: Gants de protection conformes à EN 374. Temps de pénétration: > 480 min.
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	: Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures d'hygiène	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Mesures de protection	: Porter un équipement de protection adéquat.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	: Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Ne pas contaminer l'eau.
-------------------	--

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: cristallin(e)
Couleur	: brun
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 6 - 7, Concentration: 10 g/l
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.

Fetrilon 13

Référence : FDS_485_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 14/03/2017
Remplace les éditions précédentes

Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité	: 0,8 g/cm ³
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: 600 g/l
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Viscosité Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: N'est pas considéré comme une substance oxydante
Conductivité	: 2.800 µS/cm à 20 °C (solution aqueuse, 1 %)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter la formation de poussière. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Fetrilon 13

Référence : FDS_485_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 14/03/2017
Remplace les éditions précédentes

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts. Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarque : Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarque : Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit :

Résultat: Irritation légère de la peau. Remarque : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit :

Résultat: Irritation légère des yeux. Remarque : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit :

Résultat: non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit :

Génotoxicité in vitro : Remarque : Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

Cancérogénicité

Produit :

Remarque : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Fetrilon 13

Référence : FDS_485_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 14/03/2017
Remplace les éditions précédentes

Toxicité pour la reproduction

Produit :

Effets sur la fertilité : Remarque : Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus : Remarque : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit :

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit :

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Produit :

Remarque : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit :

Toxicité pour les poissons : Remarque : Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarque : Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

Toxicité pour les algues : Remarque : Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

Toxicité pour les bactéries : Remarque : Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit :

Biodégradabilité : Remarque : Le produit fonctionne dans le sol comme engrais et est diminué en quelques semaines.

Fetrilon 13

Référence : FDS_485_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 14/03/2017
Remplace les éditions précédentes

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit :

Bioaccumulation : Remarque : Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit :

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarque : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit :

Evaluation : Remarque : Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Produit :

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

Fetrilon 13

Référence : FDS_485_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 14/03/2017
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubriques ICPE : Non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

Fetrilon 13

Référence : FDS_485_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 14/03/2017
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 16. Autres informations

Révision : Cette FDS a été révisée dans sa totalité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.